

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1503

19 juillet 2007

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Alex Stewart Group S.A. ....                        | 72135 | L. Burnham Associates .....                             | 72101 |
| Ameras S.A. ....                                    | 72122 | Loyalty Partner Holdings S.A. ....                      | 72144 |
| Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.<br>..... | 72123 | M2 .....  | 72105 |
| Banaras S.A. ....                                   | 72119 | Mabi-System .....                                       | 72102 |
| BL .....  | 72121 | McKesson Information Solutions Finance<br>S.à r.l. .... | 72134 |
| Bull Fund .....                                     | 72099 | MSM Asia Luxembourg S.à r.l. ....                       | 72137 |
| Chelsea GCA Realty Luxembourg S.à r.l.<br>.....     | 72132 | Normandy Luxco 1 S.à r.l. ....                          | 72110 |
| Chilled Investments 2 S.A. ....                     | 72144 | Panormos S.A. ....                                      | 72102 |
| Conmac S.à r.l. ....                                | 72103 | Paunsdorf Centre Luxco .....                            | 72107 |
| Delta Asset Holdings Limited S.A. ....              | 72103 | Paunsdorf/Zwickau Arcaden .....                         | 72106 |
| Delta Networks Limited S.A. ....                    | 72137 | PEH Quintessenz Sicav .....                             | 72136 |
| Distrikit S.A. ....                                 | 72131 | Reduct Operations S.à r.l. ....                         | 72100 |
| Dusseldorf Arcaden Luxco .....                      | 72101 | Rêve International S.A. ....                            | 72104 |
| Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden .....              | 72104 | Risk Transfer Re S.A. ....                              | 72133 |
| Emme Invest S.à r.l. ....                           | 72098 | Seconda Financial S.A. ....                             | 72137 |
| European Quality Fund .....                         | 72144 | Smartcap Funds II .....                                 | 72108 |
| Fricky S.A. ....                                    | 72100 | SOS Montée Pilate .....                                 | 72119 |
| Geminus Bis S.A. ....                               | 72098 | Speedy Cars S.à r.l. ....                               | 72129 |
| Geminus S.A. ....                                   | 72105 | SSCP Fibre S.à r.l. ....                                | 72104 |
| Geoservice S.à r.l. ....                            | 72099 | Stanhope .....  | 72122 |
| Ilan S.A. ....                                      | 72131 | Stratego International .....                            | 72099 |
| Ingenium .....                                      | 72129 | Terres et Pierres S.à r.l. ....                         | 72117 |
| Investitre S.A. Holding .....                       | 72102 | THOMAS & PIRON (Luxembourg) S.A.<br>.....               | 72133 |
| Ivanhoe Europe Capital .....                        | 72101 | Tozimar Invest S.A. ....                                | 72116 |
| Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S.<br>.....  | 72121 | Virgo S.A.H. ....                                       | 72134 |
| Ivanhoe Europe Equities .....                       | 72105 | Voyages Wengler s.à r.l. ....                           | 72107 |
| JPMorgan Asset Management Luxem-<br>bourg S.A. .... | 72107 | Wam S.A. ....   | 72136 |
| KPMG .....  | 72132 | Wilmersdorfer Arcaden Luxco .....                       | 72106 |
| Lamas Participations S.A. ....                      | 72103 | Winvest International S.A. SICAR .....                  | 72108 |
| L'Art du Bois S.A. ....                             | 72100 | Zenith Global Fund .....                                | 72135 |
|   |       | Zwickau Arcaden Luxco .....                             | 72106 |

**Geminus Bis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.064.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2007*

La démission de M. Artur Kawonczyk en tant que directeur de la société a été acceptée.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069598/1463/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Emme Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 120.675.

**EXTRAIT**

La réunion des associés réunie en date du 22 mai 2007 a pris les décisions suivantes:

1. Il est pris acte de l'acquisition de la totalité des parts sociales, soit 13.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société à responsabilité limitée EMME INVEST S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg de la part de la société MEDIASET INVESTMENT S.à r.l. ayant son siège social à 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg suivant le contrat d'acquisition «Share Purchase Agreement» signé entre la société MEDIASET INVESTMENT S.à r.l. et la société MENOCEE INVESTMENT S.A. en date du 10 mai 2007;

Le capital social de la société EMME INVEST S.à r.l. est détenu comme suit depuis le 10 mai 2007:

- MENOCEE INVESTMENT S.A. pour 13.000 parts sociales.

2. L'assemblée prend acte de la démission de cinq gérants en la personne de Messieurs Guy Arendt, Camille Paulus, Alex Schmitt, Maurizio Rovati et Andrea Goretti.

3. Le siège de la société est transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

4. Nomination de quatre nouveaux gérants:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michael Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

5. Les gérants de la société sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:

Sont appelés aux fonctions de gérants de la catégorie A:

- Monsieur Michael Zianveni, préqualifié,

- Monsieur Sébastien Graviere, préqualifié,

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, préqualifié,

- Monsieur Marc Koeune, préqualifié.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007069630/693/40.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Stratego International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 45.163.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

D. Fontaine  
Gérant

Référence de publication: 2007069902/792/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02933. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070074142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Geoservice S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 32.962.

Le siège social de la société, 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

STRATEGO TRUST S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007069845/792/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02917. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070074140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 91.846.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 2 mai 2007 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs:*

- Monsieur Cristiano Cortella, ayant son adresse professionnelle au 14, Corso Elvezia, CH-6901 Lugano (Suisse);
- Monsieur Giorgio Baroffio, ayant son adresse professionnelle au 13, via Ferruccio Pelli, CH-6900 Lugano (Suisse);
- Monsieur Roberto Di Carlo, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg); et
- Madame Alessandra Degiugno, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2. Le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf (Grand Duché de Luxembourg), en tant que réviseur de la Société a été renouvelé.

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SELLA BANK LUXEMBOURG SA  
Signature

Référence de publication: 2007069819/1494/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00115. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070073987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**L'Art du Bois S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 99.504.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société L'ART DU BOIS. S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 99 504 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait conforme  
INTERCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007069848/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Reduct Operations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

R.C.S. Luxembourg B 87.505.

—  
EXTRAIT

La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 40.312 a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Le siège social de la société REDUCT OPERATIONS S.à R.L. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 87.505 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait conforme  
INTERCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007069847/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Fricky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.861.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 21 avril 2006 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs en fonction et du Commissaire aux comptes pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Le Conseil d'administration se compose donc comme suit: Messieurs Didier Schönberger et Guido Modiano et Madame Véronique Wauthier.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069843/322/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Ivanhoe Europe Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.008.

—  
EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 28 février 2007 que le siège social de la société a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg  
au

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Un mandataire

Référence de publication: 2007069911/7446/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Dusseldorf Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.069.

—  
EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 28 février 2007 que le siège social de la société a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg  
à

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069913/7446/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**L. Burnham Associates, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 57.307.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société L. BURNHAM ASSOCIATES S.A. est fixé au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007069846/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Mabi-System, Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange.  
R.C.S. Luxembourg B 107.915.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

C. Minnes.

Référence de publication: 2007069892/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02673. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Panormos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 93.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007069897/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02945. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Investitre S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.539.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Tenue à Luxembourg le 7 mai 2007*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pascoal Da Silva de son poste de Commissaire aux Comptes
2. L'assemblée décide de nommer en remplacement avec effet immédiat la société JAWER CONSULTING SA, ayant son siège social au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi attribué courra jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012.

3. L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Marc Boland, Monsieur Karl Louarn, Monsieur Joeri Steeman.
4. L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants en remplacement des administrateurs démissionnaires
  1. François Differdange demeurant professionnellement au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg
  2. Pascal Henny demeurant professionnellement à 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg
  3. la société KIONA HOLDINGS LIMITED, ayant son siège à 325 Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, BVI.

Les mandats ainsi attribués courront jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance n'est levée, qu'après lecture du procès verbal qui est signé par les membres du bureau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069821/4181/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Conmac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 49.728.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069906/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06296. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Delta Asset Holdings Limited S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 76.987.

## EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateur.

La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 40.312 a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société DELTA ASSET HOLDINGS LIMITED S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 76.987 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait conforme  
INTERCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007069850/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Lamas Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.180.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2007, a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Virginie Dohogne et Madame Christine Schweitzer, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A, EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur
- Madame Christine Schweitzer, Administrateur

Pour LAMAS PARTICIPATIONS S.A.

V. Dohogne  
Administrateur

Référence de publication: 2007069832/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**SSCP Fibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 118.757.

Le siège social correct de la société est le suivant:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069852/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01288. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070074213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.142.

## EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 28 février 2007 que le siège social de la société a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069915/7446/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07162. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070074008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Rêve International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.209.

*Extrait du procès-verbal de L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 3 avril 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Hirohisa Kojima, 1-14-11 Nishishinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo (Japon), Yutaro Hayashi, 2-14-4 Yoyogi, Shibuya-ku, Tokyo (Japon) et de Madame Masako Kojima, 1-14-11 Nishishinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo (Japon) de leur poste d'administrateur «A» ainsi que de la démission de Monsieur Hirohisa Kojima de son poste d'administrateur délégué.

L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur «A»:

- Monsieur Etienne Gillet, expert-comptable, né à Bastogne le 19 septembre 1968,

- Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, né à Longwy le 27 mai 1948,

tous deux avec adresse professionnelle au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069629/3842/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01077. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070073653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.



**Geminus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 105.537.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 27 avril 2007*

La démission de M. Artur Kawonczyk en tant que directeur de la société a été acceptée.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069909/1463/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Ivanhoe Europe Equities, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.039.

—  
EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 28 février 2007 que le siège social de la société a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069912/7446/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**M2, Société Anonyme.**

Siège social: L-5834 Hesperange, 4, rue Jean-Pierre Hippert.  
R.C.S. Luxembourg B 74.484.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait des résolutions prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 22 février 2007*

Cet extrait annule et remplace l'extrait référence LSO: CE/04941 enregistré le 23 mai 2007 car les coordonnées du commissaire aux comptes étaient erronées.

Les mandats des administrateurs, à savoir Madame Christa Wolff demeurant à Weinberghöhe 10A à CH-6300 Zug, Monsieur Claus Jürgen Wolff demeurant au 4, rue Jean-Pierre Hippert à L-5834 Hesperange et Monsieur Serge Veyder demeurant au 9, rue des Caves à L-6718 Grevenmacher ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Jean-Marc Faber ayant son siège aux 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M2 S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069494/780/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Wilmersdorfer Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.160.

—  
EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 28 février 2007 que le siège social de la société a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069914/7446/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Zwickau Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.926.

—  
EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 28 février 2007 que le siège social de la société a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069916/7446/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Paunsdorf/Zwickau Arcaden, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.143.

—  
EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 28 février 2007 que le siège social de la société a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069917/7446/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.927.

—  
EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 28 février 2007 que le siège social de la société a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069918/7446/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Voyages Wengler s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zenon Bernard.  
R.C.S. Luxembourg B 29.343.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069841/1989/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02933. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**JPMorgan Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 78.396.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 7 mai 2007*

*Composition du conseil d'administration*

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2008:

- M. Jonathan P. Griffin, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Président du Conseil d'Administration.

- M. Jean-Jacques Lava, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Membre.

- M. Graham A. Goodhew, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Membre.

Certifié conforme

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

*Agent domiciliataire*

A. Picherit

*Délégué à la gestion journalière*

Référence de publication: 2007069596/13/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Smartcap Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.159.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2007*

L'Assemblée Générale a nommé DELOITTE S.A. (ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) en qualité de Réviseur d'Entreprises de la SICAV-FIS, en remplacement de ERNST & YOUNG pour l'exercice social clôturant au 30 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007069628/7/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 125.540.

—  
L'an deux mille sept, le trente mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de WINVEST INTERNATIONAL S.A., SICAR (la «Société»), une société d'investissement en capital à risque ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 21 décembre 2007, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite Société en sa réunion du 9 mars 2007.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a un capital émis de trente-neuf millions quarante-trois mille euros (EUR 39.043.000,-) représenté par:  
(a) Trente et un mille deux cent trente-quatre (31.234) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-); et

(b) Sept mille huit cent neuf (7.809) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2) Suivant l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions cent soixante-huit mille euros (EUR 40.168.000,-), en ce compris le capital émis, représenté par:

(a) Neuf cents (900) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

(b) Deux cents vingt-cinq (225) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Suivant l'article 7 des statuts de la Société en son alinéa trois «Les souscriptions des Actions se feront hors droit de préférence, sauf décision contraire du Conseil d'Administration ou de l'assemblée générale des Actionnaires, selon le cas».

3) Par une résolution adoptée en date du 9 mars 2007, le conseil d'administration de la Société décidée d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent sept mille euros (EUR 307.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de trente-neuf millions quarante-trois mille euros (EUR 39.043.000,-) à trente-neuf millions trois cent cinquante mille euros (EUR 39.350.000,-) par l'émission de deux cent quarante-six (246) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires Nouvellement Emises») ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) et de soixante et une (61) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B Nouvellement Emises») ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social dans la limite du capital autorisé et de ne pas allouer les titres proportionnellement au pourcentage de détention préalablement existants entre les actionnaires.

Les Actions Ordinaires Nouvellement Emises et les Actions de Catégorie B Nouvellement Emises ont été libérées intégralement en espèces.

Les deux cent quarante-six (246) Actions Ordinaires Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de six millions cent cinquante mille euros (EUR 6.150.000,-) consistant en deux cent quarante-six mille euros (EUR 246.000,-) alloués au capital et cinq millions neuf cent quatre mille euros (EUR 5.904.000,-) alloués à la prime d'émission.

Les soixante et une (61) Actions de Catégorie B Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) intégralement alloués au capital social.

Les Actions Ordinaires Nouvellement Emises ont été souscrites comme suit:

| Souscripteur                          | Actions Ordinaires |             |
|---------------------------------------|--------------------|-------------|
|                                       | Total              | Prix<br>EUR |
| ORANJE NASSAU PARTICIPATIES B.V. .... | 246                | 6.150.000,- |
| Total .....                           | 246                | 6.150.000,- |

Les Actions de Catégorie B Nouvellement Emises ont été souscrites comme suit:

| Souscripteur                | Actions de Catégorie B |             |
|-----------------------------|------------------------|-------------|
|                             | Total                  | Prix<br>EUR |
| TRIEF CORPORATION S.A. .... | 61                     | 61.000,-    |
| Total .....                 | 61                     | 61.000,-    |

Les Actions Ordinaires Nouvellement Emises et les Actions de Catégorie B Nouvellement Emises ont été libérées intégralement en espèces de sorte que le montant total de six millions deux cent onze mille euros (EUR 6.211.000,-) est à la disposition de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5. Le capital souscrit est fixé à trente-neuf millions trois cent cinquante mille euros (EUR 39.350.000,-) représenté par trente et un mille quatre cent quatre vingt (31.480) Actions Ordinaires et sept mille huit cent soixante-dix (7.870) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social est représenté par deux Catégories d'Actions: les Actions Ordinaires et les Actions de Catégorie B. Des Catégories supplémentaires et séries d'Actions pourront être créées en conformité avec la Loi de 1915.

Le capital autorisé, en ce compris le capital social émis, est fixé à quarante millions cent soixante-huit mille (EUR 40.168.000,-). Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital de la Société, dans le cadre du capital autorisé, à concurrence d'un montant de six cent cinquante-quatre (654) Actions Ordinaires et à concurrence d'un montant de cent soixante-quatre (164) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) euros chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, à concurrence du montant fixé. Cette autorisation peut être renouvelée par l'assemblée générale des Actionnaires. Cette augmentation de capital ne pourra opérer que pour autant que les Actionnaires de Catégorie B détiennent 20% du capital de la Société.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4254. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070277/211/91.

(070075669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**Normandy Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.531.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

(i) P6 NORMANDY LUX II S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg on 11 April 2007, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg commercial register,

(ii) CA NORMANDY LUX II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg on 22 March 2007, with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg commercial register under number B 127.137,

(iii) INM LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg on 13 February 2007, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg commercial register under number B 124.882,

each represented by M<sup>e</sup> Ralph Beyer, Rechtsanwalt, pursuant to proxies dated 20 April 2007, respectively 23 April 2007 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company NORMANDY LUXCO 1 S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name NORMANDY LUXCO 1 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred shares (12,600) with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of

the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management, binding signature.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any one of the managers.

**Art. 8. Liability Managers.** The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law requiring higher majorities, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing 75% of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.



In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Tuesday in June at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Manager or as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

| Subscriber                            | Number<br>of shares | Payment<br>EUR |
|---------------------------------------|---------------------|----------------|
| CA NORMANDY LUX II S.à.r.l. . . . . . | 3,465               | 3,465          |
| P6 NORMANDY LUX II S.à.r.l. . . . . . | 4,725               | 4,725          |
| INM LUXEMBOURG S.à r.l. . . . . .     | 4,410               | 4,410          |
| Total: . . . . .                      | 12,600              | 12,600         |

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

| Name               | Title   | Address                                 | Date and place of birth                            |
|--------------------|---------|---|--|
| Pascal Leclerc     | Manager | 6, rue Philippe II<br>L-2340 Luxembourg | 4 December 1966<br>Longwy (54 France)              |
| Jean-Louis Camuzat | Manager | 6, rue Philippe II<br>L-2340 Luxembourg | 1 September 1963<br>Fontenay-aux-Roses (92 France) |

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.



Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Follows the french translation:**

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(i) P6 NORMANDY LUX II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée le 11 avril 2007, avec siège social au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

(ii) CA NORMANDY LUX II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée le 22 mars 2007, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.137,

(iii) INM LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée le 13 février 2007, avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.882,

chacune représentée par M<sup>e</sup> Ralph Beyer, Rechtsanwalt, en vertu de procurations datées du 20 avril 2007, respectivement 23 avril 2007 (lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement).

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée NORMANDY LUXCO 1 S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NORMANDY LUXCO 1 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus ascendantes ou latérales), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (€ 12.600,-) divisé en douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert des parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance, signatures engageantes.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du conseil de gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour à la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, télex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par une seule signature au cas où il y a un seul Gérant, et au cas où il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants. En tous cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant, s'il n'y en a qu'un, par le conseil de gérance ou par deux des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des Gérants.** Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les Gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi pour des majorités plus élevées, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant 75% du capital social. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième mardi en juin de chaque année à 11:00h. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiqué à côté de leur nom:

| Souscripteur                     | Nombre de parts sociales | Libération EUR |
|----------------------------------|--------------------------|----------------|
| CA NORMANDY LUX II S.à r.l. .... | 3.465                    | 3.465          |
| P6 NORMANDY LUX II S.à r.l. .... | 4.725                    | 4.725          |
| INM LUXEMBOURG S.à r.l. ....     | 4.410                    | 4.410          |
| Total: .....                     | 12.600                   | 12.600         |

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille six cents euros (€ 12.600,-) est à la disposition de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.900,-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée, sous réserve des statuts de la Société:

| Nom                | Profession | Adresse                                 | Date et lieu de naissance                            |
|--------------------|------------|---|--|
| Pascal Leclerc     | Manager    | 6, rue Philippe II<br>L-2340 Luxembourg | 4 décembre 1966<br>Longwy (54 France)                |
| Jean-Louis Camuzat | Manager    | 6, rue Philippe II<br>L-2340 Luxembourg | 1er septembre 1963<br>Fontenay-aux-Roses (92 France) |

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Beyer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. Relation: LAC/2007/8861. — Reçu 126 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007070288/242/349.

(070075401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**Tozimar Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 122.504.

—

*Extrait du procès verbal de l'assemblée des actionnaires de la société tenue en date du 3 mai 2007*

Il résulte de la prédite assemblée que:

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Messieurs. Frédéric Muller, Laurent Muller and Tom Faber de leurs mandats d'administrateur.

*Seconde résolution*

En remplacement des administrateurs démissionnaires ont été nommés:

1. M. Rolf Caspers, employé privé, demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg;
2. Mme Anja Lakoudi, employé privé, demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg;
3. M. Olivier Jarny employé privé, demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg.

En application de l'article 52 de la loi du 10 August 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée les nouveaux administrateurs termineront le mandat de ceux qu'ils remplacent.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer à cinq le nombre des administrateurs et de nommer comme administrateurs supplémentaires:

1. M. Renaldo Santini, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 5-7, rue des Girondins, L-1660 Luxembourg
2. M. Richard Lenertz, employé privé, demeurant professionnellement à 24, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs nommés nouvellement se terminera en même temps que celui de ceux nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS SA, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société MAZARS SA, établie et ayant son siège à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56248.

Le Commissaire aux comptes nouvellement nommé terminera le mandat de celui qu'il remplace.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 1, rue du potager L-2347 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069854/1729/43.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Terres et Pierres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3844 Schiffflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 128.516.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Michel Masson, gérant de société, né à Thionville, (France), le 8 juillet 1964, demeurant à F-57290 Fameck, 22, rue de Serémange, (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de TERRES ET PIERRES S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisation. La société a en outre pour objet la vente d'articles de la branche et la commercialisation de piscines.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Schiffflange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Michel Masson, gérant de société, demeurant à F-57290 Fameck, 22, rue de Serémange, (France).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

#### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3844 Schifflange, Z.I. Lëtzebuerger Heck.

2.- Monsieur Michel Masson, gérant de société, né à Thionville, (France), le 8 juillet 1964, demeurant à F-57290 Fameck, 22, rue de Serémange, (France), est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.



3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Masson, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2007, Relation GRE/2007/2434. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068771/231/110.

(070074937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Banaras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 66.866.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

*Pour la société*

R. Gokke

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007069888/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04661. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**SOS Montée Pilate, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 7.241.

STATUTS

Entre les soussignés:

Bumba Dominique, femme au foyer, habitant L-2336 Luxembourg - 69, montée Pilate  
 Dias Ferreira Guilhermino, ouvrier, habitant L-2336 Luxembourg - 29, montée Pilate  
 Gantner Guy, fonctionnaire communal, habitant L-2336 Luxembourg - 69, Montée Pilate  
 Hamer Marie, femme au foyer, habitant L-2336 Luxembourg - 33, Montée Pilate  
 Hartmann Claudia, employée privée, habitant L-2336 Luxembourg - 25, Montée Pilate  
 Hirsch Mario, employé privé, habitant L-2336 Luxembourg - 25, Montée Pilate  
 Majerus Guillaume, retraité, habitant L-2336 Luxembourg - 55, Montée Pilate  
 Sand Steffen, retraité, habitant L-2336 Luxembourg - 57, Montée Pilate  
 Sand-Larsen Annette, habitant L-2336 Luxembourg - 57, Montée Pilate  
 Schintgen Jean, employé privé, habitant L-2336 Luxembourg - 35, Montée Pilate  
 Schintgen Madeleine, hôtesse de l'air, habitant L-2336 Luxembourg - 64, Montée Pilate  
 Schintgen Nicolas, retraité, habitant L-2336 Luxembourg - 33, Montée Pilate  
 Terres Evelyne, retraitée, habitant L-2336 Luxembourg - 55, Montée Pilate  
 Thiel Léon, enseignant, habitant L-2336 Luxembourg - 23A, Montée Pilate  
 Tuvo Isabella, employée privée, habitant L-2336 Luxembourg - 47, Montée Pilate  
 Welter Jacques, indépendant, habitant L-2336 Luxembourg - 37, Montée Pilate  
 Wenner Nadine, femme au foyer, habitant L-2336 Luxembourg - 35, Montée Pilate

ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21.04.1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée SOS MONTEE PILATE (association sans but lucratif).

**Art. 2.** L'association a comme objet:

La sauvegarde et l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la rue dénommée «Montée Pilate».

La promotion des relations de voisinage dans la rue.

La défense d'intérêts communs aux habitants de la rue.

La représentation de l'a.s.b.l. auprès de toute instance reconnue et/ou juridique.

**Art. 3.** Le siège est fixé à Luxembourg.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 5.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire a lieu dans le courant des 3 premiers mois de l'exercice suivant.

**Art. 6.** En dehors des membres actifs, individuels ou collectifs, l'association peut avoir des membres d'honneur, des membres bienfaiteurs et des membres de droit. Pour devenir membre actif, il faut adresser une demande au conseil d'administration qui statue souverainement.

**Art. 7.** Le nombre minimum de membres actifs est de 5

**Art. 8.** Tout membre actif ou autre peut démissionner en faisant parvenir une lettre recommandée au conseil d'administration. Le membre qui après mise en demeure faite par lettre recommandée ne s'acquitte pas de ses cotisations est considéré comme démissionnaire.

**Art. 9.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs majeurs. Elle a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservés à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par exercice social.

La convocation est adressée à chaque membre soit par lettre individuelle, soit par e-mail, soit sous forme d'un communiqué de presse (avis de presse) au moins 10 jours avant l'assemblée. L'assemblée générale doit se réunir obligatoirement si vingt pour cent au moins des membres actifs en font la demande. A l'assemblée générale, chaque membre actif présent peut être porteur d'une procuration au maximum.

Pour être valable, la procuration doit être manuscrite et signée par le donneur d'ordre.

**Art. 10.** Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres actifs présents ou représentés.

**Art. 11.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé au moins de 3 membres (dans ce nombre est compris le président).

L'assemblée générale élit séparément le président et le ou les vice-présidents. Sont élus ceux qui obtiennent la majorité simple des suffrages valablement exprimés. Le conseil d'administration désigne le secrétaire et le trésorier selon les mêmes modalités.

**Art. 12.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande du président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen qui a le même effet.

La durée du mandat des administrateurs est de 1 ans. Ils sont rééligibles.

Les pouvoirs du conseil d'administration doivent être conformes à la loi et aux statuts. L'association est engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration désignés par celui-ci.

**Art. 13.** Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle à l'échéance fixée. Le montant est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Le membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

L'assemblée générale fixe périodiquement le montant maximum des cotisations normales.

**Art. 14.** Le conseil d'administration veille à ce qu'une comptabilité appropriée permette de présenter une situation en recettes et dépenses. Il fait établir en fin d'exercice une situation active et passive qui est soumise à l'assemblée générale pour approbation avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 15.** En cas de modifications statutaires, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 16.** Pour tous les problèmes concernant la dissolution il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.



En pareil cas, une assemblée générale extraordinaire décidera de l'affectation du patrimoine de l'association.

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

Suivent les signatures

Luxembourg-Eich le 13 mars 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007069567/7813/85.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04472. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.241.

—  
EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 28 février 2007 que le siège social de la société a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069919/7446/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**BL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.243.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2007*

L'Assemblée a décidé de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Pierre Baldauf et Emile Vogt, à la demande de ceux-ci.

L'Assemblée a nommé Monsieur Fernand Reiners en qualité d'Administrateur pour la durée d'un an.

L'Assemblée Générale a également reconduit, à l'unanimité, le mandat des autres Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

- Robert Reckinger, Président

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

- Pierre Ahlborn

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

- Antoine Calvisi

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

- Philippe Hoss

(résidant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill)

- Mario Keller

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

- Sam Reckinger

(résidant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II)

- Fernand Reiners

(résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

- Luc Rodesch  
(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

*Réviseur d'Entreprises:*

- KPMG AUDIT S.à r.l.  
(ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer)  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007069623/7/39.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Ameras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.014.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 avril 2007*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé unanimement de:

- renommer M. Jean Duhau de Berenx, M. Vincent Goy et M. Eric Biren, administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 28 février 2008.
- renommer DELOITTE S.A. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 28 février 2008.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

*Pour la Société*

AMERAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007069591/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Stanhope, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.997.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2007*

L'Assemblée Générale a reconduit à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

- Daniel Pinto, Président  
(résidant professionnellement à GB-London W1L 1AF, One Stanhope Gate)
- Luc Bauler  
(résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 7, boulevard Prince Henri)
- Jonathan Bell  
(résidant professionnellement à GB-London W1L 1AF, One Stanhope Gate)
- Tom Gutenkauf  
(résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri)
- Fernand Reiners  
(résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)
- Julien Sevaux  
(résidant professionnellement à GB-London W1L 1AF, One Stanhope Gate)

- Nico Thill  
(résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

*Réviseur d'Entreprises:*

- ERNST & YOUNG

(ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007069625/7/34.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 39.264.625,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.705.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May,  
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, residing then in Luxembourg, on January 25, 2002, published in the Mémorial C of 13 May 2003, n° 726, and whose share capital is set at thirty-eight million five hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro (EUR 38,550,625.-) (the «Company»). The articles of incorporation have last been amended on 6 September 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C of 15 November 2006, n° 2130.

The extraordinary general meeting is opened at 10:30 and is presided by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F).

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elects as scrutineer Mrs Bernardine Vos, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To increase the Company's issued share capital by an amount of seven hundred fourteen thousand euro (EUR 714,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-eight million five hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro (EUR 38,550,625.-) divided into three hundred eight thousand four hundred four (308,404) class A shares, four hundred sixty-two thousand six hundred eight (462,608) class B shares and seven hundred seventy-one thousand thirteen (771,013) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), to thirty-nine million two hundred sixty-four thousand six hundred twenty-five euro (EUR 39,264,625.-) divided into three hundred fourteen thousand one hundred sixteen (314,116) class A shares, four hundred seventy-one thousand one hundred seventy-six (471,176) class B shares and seven hundred eighty-five thousand two hundred ninety-three (785,293) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To issue five thousand seven hundred twelve (5,712) new class A ordinary shares, eight thousand five hundred sixty-eight (8,568) new class B ordinary shares and fourteen thousand two hundred eighty (14,280) new class C ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A, class B and class C ordinary shares.

3. To accept the subscription of (i) two thousand eight hundred fifty-six (2,856) new class A ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, of (ii) two thousand eight hundred fifty-six (2,856) new class A ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, of (iii) eight thousand five hundred sixty-eight (8,568) new class ordinary B shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS and of (iv) fourteen thousand two hundred eighty (14,280) new class C ordinary shares, each with a nominal value of

twenty-five euro (EUR 25.-), by THE UBK PEPP LUX S.à r.l., and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To allocate (i) two thousand eight hundred fifty-six (2,856) newly issued class A ordinary shares to AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, (ii) two thousand eight hundred fifty-six (2,856) newly issued class A ordinary shares to AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, (iii) eight thousand five hundred sixty-eight (8,568) newly issued class B ordinary shares to MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS and (iv) fourteen thousand two hundred eighty (14,280) newly issued class C ordinary shares to THE UBK PEPP LUX S.à r.l., in consideration for their respective contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1) to 4).

6. To grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the resolutions to be adopted under items 1) to 4).

7. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total issued share capital of thirty-eight million five hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro (EUR 38,550,625.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The general meeting, after deliberation, adopted, each time unanimously, the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the Company's issued share capital by an amount of seven hundred fourteen thousand euro (EUR 714,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-eight million five hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro (EUR 38,550,625.-) divided into three hundred eight thousand four hundred four (308,404) class A shares, four hundred sixty-two thousand six hundred eight (462,608) class B shares and seven hundred seventy-one thousand thirteen (771,013) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), to thirty-nine million two hundred sixty-four thousand six hundred twenty-five euro (EUR 39,264,625.-) divided into three hundred fourteen thousand one hundred sixteen (314,116) class A shares, four hundred seventy-one thousand one hundred seventy-six (471,176) class B shares and seven hundred eighty-five thousand two hundred ninety-three (785,293) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue five thousand seven hundred twelve (5,712) new class A ordinary shares, eight thousand five hundred sixty-eight (8,568) new class B ordinary shares and fourteen thousand two hundred eighty (14,280) new class C ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A, class B and class C ordinary shares.

#### *Subscription*

1. There now appeared Mrs Bernardine Vos, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney-in-fact of AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-94.233 (AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I), by virtue of a proxy granted on 8 May 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, for two thousand eight hundred fifty-six (2,856) new class A ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of seventy-one thousand four hundred euro (EUR 71,400.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognised that each new class A ordinary share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of seventy-one thousand four hundred euro (EUR 71,400.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the two thousand eight hundred fifty-six (2,856) new class A ordinary shares to AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I.

2. There now appeared Mrs Bernardine Vos, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney-in-fact of AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy

of Luxembourg, having its registered office at 46, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.94.235 (AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II), by virtue of a proxy granted on 8 May 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, for two thousand eight hundred fifty-six (2,856) new class A ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of seventy-one thousand four hundred euro (EUR 71,400.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognised that each new class A ordinary share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of seventy-one thousand four hundred euro (EUR 71,400.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the two thousand eight hundred fifty-six (2,856) new class A ordinary shares to AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II.

3. There now appeared Mrs Bernardine Vos, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney-in-fact of MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, a company organised and existing under the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) (MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS), by virtue of a proxy granted on 14 May 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, for eight thousand five hundred sixty-eight (8,568) new class B ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of two hundred fourteen thousand two hundred euro (EUR 214,200.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognised that each new class B ordinary share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of two hundred fourteen thousand two hundred euro (EUR 214,200.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the eight thousand five hundred sixty-eight (8,568) new class B ordinary shares to MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS,

4. There now appeared Mrs Bernardine Vos, acting in her capacity as duly authorized attorney-in-fact of THE UBK PEPP LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-85.225 (THE UBK PEPP LUX S.à r.l.), by virtue of a proxy granted on 9 May 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of THE UBK PEPP LUX S.à r.l., for fourteen thousand two hundred eighty (14,280) new class C ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of three hundred fifty-seven thousand euro (EUR 357,000.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognised that each new class C ordinary share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of three hundred fifty-seven thousand euro (EUR 357,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the fourteen thousand two hundred eighty (14,280) new class C ordinary shares to THE UBK PEPP LUX S.à r.l.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith reads as follows:

«6.1 The nominal value of the issued share capital of the Company is fixed at thirty-nine million two hundred sixty-four thousand six hundred twenty-five euro (EUR 39,264,625.-) represented by one million five hundred seventy thousand five hundred eighty-five (1,570,585) shares, consisting of the following:

three hundred fourteen thousand one hundred sixteen (314,116) ordinary shares (designated hereby as the «Class A Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share;

four hundred seventy-one thousand one hundred seventy-six (471,176) ordinary shares (designated hereby as the «Class B Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share; and

seven hundred eighty-five thousand two hundred ninety-three (785,293) ordinary shares (designated hereby as the «Class C Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.»

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the above resolutions taken by the general meeting of the shareholders and in particular to amend the shareholders' register.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was closed at 11:00 a.m.

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine thousand four hundred euro (EUR 9,400.-).

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize mai,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ASGAR REAL ESTATE PRIVATE EQUITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée par acte de Maître Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C du 13 mai 2003, n° 726, et dont le capital social est fixé à trente-huit millions cinq cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 38.550.625,-) (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 septembre 2006 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C du 15 novembre 2006, n° 2130.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10:30 heures et est présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russang (F).

Le Président nomme secrétaire de l'assemblée Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent quatorze mille euros (EUR 714.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions cinq cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 38.550.625,-) divisé en trois cent huit mille quatre cent quatre (308.404) parts sociales de catégorie A, quatre cent soixante-deux mille six cent huit (462.608) parts sociales de catégorie B et sept cent soixante et onze mille treize (771.013) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trente-neuf millions deux cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 39.264.625,-) divisé en trois cent quatorze mille cent seize (314.116) parts sociales de catégorie A, quatre cent soixante et onze mille cent soixante-seize (471.176) parts sociales de catégorie B et sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize (785.293) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2 Émission de cinq mille sept cent douze (5.712) nouvelles parts sociales de catégorie A, huit mille cinq cent soixante-huit (8.568) nouvelles parts sociales de catégorie B et quatorze mille deux cent quatre-vingt (14.280) nouvelles parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont attachés aux parts sociales de catégorie A, B et C existantes.

3 Acceptation de la souscription de (i) deux mille huit cent cinquante-six (2.856) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, de (ii) deux mille huit cent cinquante-six (2.856) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, de (iii) huit mille cinq cent soixante-huit (8.568) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et de (iv) quatorze mille deux cent quatre-vingt (14.280) nouvelles parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par THE UBK PEPP LUX S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4 Attribution de (i) deux mille huit cent cinquante-six (2.856) nouvelles parts sociales de catégorie A à AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, (ii) deux mille huit cent cinquante-six (2.856) nouvelles parts sociales de catégorie A à AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, (iii) huit mille cinq cent soixante-huit (8.568) nouvelles parts sociales de catégorie B à MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et (iv) quatorze mille deux cent quatre-vingt (14.280)



nouvelles parts sociales de catégorie C à THE UBK PEPP LUX S.à r.l., en contrepartie de leurs apports en numéraire respectifs et constatation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

5 Modification de l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1) à 4).

6 Accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes les mesures requises en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure nécessaire, les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1) à 4).

7 Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux figurent sur la liste de présence, qui, signée par les associés ou leurs mandataires et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de trente-huit millions cinq cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 38.550.625,-) sont représentées à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les associés ont été dûment informés préalablement à cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes :

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatorze mille euros (EUR 714.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions cinq cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 38.550.625,-) divisé en trois cent huit mille quatre cent quatre (308.404) parts sociales de catégorie A, quatre cent soixante-deux mille six cent huit (462.608) parts sociales de catégorie B et sept cent soixante et onze mille treize (771.013) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trente-neuf millions deux cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 39.264.625,-) divisé en trois cent quatorze mille cent seize (314.116) parts sociales de catégorie A, quatre cent soixante et onze mille cent soixante-seize (471.176) parts sociales de catégorie B et sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize (785.293) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre cinq mille sept cent douze (5.712) nouvelles parts sociales de catégorie A, huit mille cinq cent soixante-huit (8.568) nouvelles parts sociales de catégorie B et quatorze mille deux cent quatre-vingt (14.280) nouvelles parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont attachés aux parts sociales de catégorie A, B et C existantes.

#### *Souscription*

1. Est ensuite intervenue Madame Bernardine Vos, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-94.233 (AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I), en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2007.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, deux mille huit cent cinquante-six (2.856) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire d'un montant de soixante et onze mille quatre cents euros (EUR 71.400,-).

La comparante a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire ont reconnu que chaque part sociale nouvelle de catégorie A a été entièrement libérée en numéraire et que la somme de soixante et onze mille quatre cents euros (EUR 71.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui l'a expressément constaté.

L'assemblée générale des associés, a décidé d'accepter lesdites souscription et libération par le souscripteur et d'attribuer les deux mille huit cent cinquante-six (2.856) nouvelles parts sociales de catégorie A à AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I.

2. Est ensuite intervenue Madame Bernardine Vos, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-94.235 (AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II), en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2007.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, deux mille huit cent cinquante-six (2.856) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire d'un montant de soixante et onze mille quatre cents euros (EUR 71.400,-).

La comparante a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire ont reconnu que chaque part sociale nouvelle de catégorie A a été entièrement libérée en numéraire et que la somme de soixante et onze mille quatre cents euros (EUR 71.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui l'a expressément constaté.

L'assemblée générale des associés, a décidé d'accepter lesdites souscription et libération par le souscripteur et d'attribuer les deux mille huit cent cinquante-six (2.856) nouvelles parts sociales de catégorie A à AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II.

3. Est intervenue ensuite Madame Bernardine Vos, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, une société de droit français, ayant son siège social au 20 place Vendôme, F-75001 Paris (France) (MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS), en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2007.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS huit mille cinq cent soixante-huit (8.568) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire d'un montant de deux cent quatorze mille deux cents euros (EUR 214.200,-).

La comparante a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire ont reconnu que chaque part sociale nouvelle de catégorie B a été libérée entièrement en numéraire et que la somme de deux cent quatorze mille deux cents euros (EUR 214.200,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui l'a expressément constaté.

L'assemblée générale des associés, a décidé d'accepter lesdites souscription et libération par le souscripteur et d'attribuer les huit mille cinq cent soixante-huit (8.568) nouvelles parts sociales de catégorie B à MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS.

4. Est intervenue ensuite Madame Bernardine Vos, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de THE UBK PEPP LUX S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-85.225 (THE UBK PEPP LUX S.à r.l.), en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de THE UBK PEPP LUX S.à r.l., quatorze mille deux cent quatre-vingt (14.280) nouvelles parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire d'un montant de trois cent cinquante-sept mille euros (EUR 357.000,-).

La comparante a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire ont reconnu que chaque nouvelle part sociale de catégorie C a été libérée entièrement en numéraire et que la somme de trois cent cinquante-sept mille euros (EUR 357.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui l'a expressément constaté.

L'assemblée générale des associés, a décidé d'accepter lesdites souscription et libération par le souscripteur et d'attribuer les quatorze mille deux cent quatre-vingt (14.280) parts sociales nouvelles de catégorie C à THE UBK PEPP LUX S.à r.l.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«6.1 La valeur nominale du capital social est fixée à trente-neuf millions deux cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 39.264.625,-) représenté par un million cinq cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq (1.570.585) parts sociales consistant en:

trois cent quatorze mille cent seize (314.116) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale;

quatre cent soixante et onze mille cent soixante-seize (471.176) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; et

sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize (785.293) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes les mesures requises en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure nécessaire, les résolutions ci-dessus adoptées par l'assemblée générale des associés et en particulier pour modifier le registre des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11:00 heures.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf mille quatre cents euros (EUR 9.400).



Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, LAC/2007/9053. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007069707/220/340.

(070074116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Ingenium, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.032.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2007*

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Monsieur Pierre Baldauff de son mandat d'Administrateur et a nommé, pour la durée d'un an, Madame Florence Pilotaz, Administrateur de la Sicav.

L'Assemblée Générale a par ailleurs reconduit, à l'unanimité, le mandat d'Administrateur de Messieurs Antoine Calvisi et Fernand Reiners ainsi que celui du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

- Antoine Calvisi, Président

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

- Florence Pilotaz

(résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

- Fernand Reiners

(résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

*Réviseur d'Entreprises:*

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007069621/7/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Speedy Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8016 Strassen, 17, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 74.480.

—  
L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Madame Chantal Dentzer-Rech, indépendante, née à Pétange, le 27 avril 1964, demeurant à L-8016 Strassen, 17, rue des Carrières.

Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SPEEDY CARS S.à r.l., avec siège social à L-8016 Strassen, 17, rue des Carrières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.480, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de ETANGS DE PREIZERDAUL S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 16 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 409 du 8 juin 2000,

que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'associé unique en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 854 du 5 juin 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître George d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1221 du 24 juin 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en SPEEDY CARS S.à r.l.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Exposé préliminaire*

Suite à la prédite assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 mars 2006 par-devant le prénommé notaire Georges d'Huart, les cinq cents (500) parts sociales étaient détenues comme suit:

- par Monsieur Boris Dentzer, qualifié ci-après, à raison de 245 parts sociales, et
- par Madame Chantal Dentzer-Rech, préqualifiée, à raison de 255 parts sociales.

Monsieur Boris Dentzer, en son vivant gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 29 avril 1958, ayant demeuré en dernier lieu à L-8016 Strassen, 17, rue des Carrières, est décédé ab intestat à Strassen, le 19 janvier 2007.

Qu'en vertu des dispositions de l'article 767-2 du code civil, la succession du défunt est échue en totalité en pleine propriété à son épouse survivante, Madame Chantal Rech, préqualifiée.

#### *Première résolution*

L'associée unique décide:

- d'augmenter le capital social à concurrence de 5,32 EUR, pour le porter de son montant actuel à 12.394,68 EUR, sans création de parts sociales nouvelles. (Le montant de 5,32 EUR a été apporté en numéraire par l'associée unique, de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément),
- de remplacer les 500 parts sans désignation de valeur nominale par 100 parts d'une valeur nominale de 124,- EUR chacune.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'exposé préliminaire et à la résolution qui précèdent, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique Madame Chantal Dentzer-Rech, indépendante, demeurant à L-8016 Strassen, 17, rue des Carrières.»

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de supprimer la 2<sup>ème</sup> phrase de l'article 13 des statuts.

#### *Quatrième résolution*

Suite au décès du gérant actuel, l'associée unique se nomme, pour une durée indéterminée, à la fonction de gérante, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dentzer-Rech, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2007. Relation GRE/2007/1915. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068806/231/63.

(070075018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Distrikt S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 47.041.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2007*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 mai 2007*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007069614/506/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Ilan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 28.090.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Andreas De Roij, né le 10 mai 1941 à Blaasveld, Belgique, demeurant à B-2830 Willebroek, Ringlaan, 101, Belgique,

représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme ILAN S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.090, a été constituée sous la dénomination de BETTEMHOLD suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1988, publié au Mémorial C numéro 211 du 5 août 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suite à la conversion du capital en Euros du 30 avril 2002, dont extrait publié au Mémorial C numéro 1071 du 12 juillet 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme ILAN S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), représenté par vingt-deux mille (22.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que le comparant est devenu l'actionnaire unique de la prédite société anonyme ILAN S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ILAN S.A. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme ILAN S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre d'actionnaire de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2007. Relation GRE/2007/2488. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068807/231/51.

(070074935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Chelsea GCA Realty Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.758.

*Résolutions du seul associé 4 mai 2007*

Le soussigné, seul associé de GSI LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée, une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L -2146 Luxembourg, a décidé:

1. d'accepter la démission de M. David Bloom, comme gérant de catégorie A, avec effet immédiat,
2. de nommer M. Leslie T. Chao, en tant que nouveau gérant de la catégorie A, avec adresse: 207 East 62nd Street, New York, NY 10021 (United States of America)

CHELSEA INVERSION S.A.

Signature

*Resolutions of the sole manager dated may 4, 2007*

1. Mr David Bloom, manager of category A, has informed the company that he wishes to resign with immediate effect from his function as manager of category. The sole shareholder acknowledges this request and accepts the resignation of Mr David Bloom.

2. At the same time Mr Leslie T. Chao, residing at 207 East 62nd Street, New York, NY 10021, is nominated as new manager of category A.

CHELSEA INVERSION S.A. owner of 15,450 shares

Signature

Référence de publication: 2007069559/723/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06485. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**KPMG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.065.

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé intervenue en date du 29 juin 2006, enregistrée à Luxembourg A.C., le 18 avril 2007, relation LAC/2007/5434, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales,

Monsieur Alan Boyne, consultant, né à Dublin (Irlande), le 16 octobre 1964, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer a cédé 30 parts sociales de la société à responsabilité limitée KPMG, à la société à responsabilité KPMG, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.065.

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé intervenue en date du 31 janvier 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2007, relation LAC/2007/5434, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales,

la société à responsabilité KPMG, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.065,

a cédé 30 parts sociales de la société à responsabilité limitée KPMG,

à Monsieur Monsieur Ravi Beegun, réviseur d'entreprises, né à Port Louis (Ile Maurice), le 3 juin 1970, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer,

Pour mention délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007069608/220/27.

(070074181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**THOMAS & PIRON (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 33.073.

Il résulte des résolutions de L'assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2007 que,

1. celle-ci a décidé de reconduire aux fonctions d'administrateurs de la société les personnes et la société suivantes:

- M. Louis-Marie Piron, demeurant à, Frêne, 5, B-6852 Opont

- Mme Janine Martin, demeurant à, Frêne, 5, B-6852 Opont

- M. Bernard Piron, demeurant à, Our, 5, B-6852 Paliseul

- La société anonyme BTG CONCEPT SA, avec siège social à, 23, Grand-Rue, L-8372 Hobscheid, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous le n ° B 70.277 représentée par Monsieur Bernard Grutman

Les mandats confiés commencent le 17 mai 2007 pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

2. celle-ci a décidé de reconduire à la fonction de commissaire, la société TP MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SA, avec siège social à 23, Grand-Rue, L-8372 Hobscheid, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous le n ° B 62.998. Le mandat confié commence le 17 mai 2007 et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2007 que:

1. M. Bernard Piron et M. Louis-Marie Piron ont été nommés administrateurs délégués de la société. Les mandats confiés commencent le 17 mai 2007 pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

2. La société sera valablement engager en toute circonstance par la signature individuelle d'un administrateur délégué; la co-signature de Monsieur Bernard Piron est obligatoire sur tous les documents engageant la société.

Strassen, le 11 juin 2007.

B. Piron

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007069809/2407/32.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Risk Transfer Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.233.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 26 avril 2007*

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Mathias H. Hlubek de son poste d'Administrateur avec effet au 19 mars 2007.

2. L'Assemblée décide de réduire le nombre actuel des administrateurs de 4 pour le passer à 3.

3. L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs suivants:

M. Michel Peeters, Président du Conseil d'Administration

M. Marcus P. Thompson, Administrateur

M. Justin Limpach, Administrateur.

Leur mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007.

4. L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant KPMG LUXEMBOURG S.A. Son mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069822/4685/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Virgo S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.214.

—  
EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 18 décembre 2006 au siège social à Luxembourg.

*Résolutions*

L'Assemblée ratifie la nomination de:

- Monsieur Antonio Zullo, avocat, né le 29 juillet 1976 à Lausanne (Suisse), demeurant au 3b, Chemin des Sauges, 1018 Lausanne, Suisse et

- Monsieur Simon Tortell avocat, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, Vlt 08 à Malte comme administrateurs supplémentaires suivant délibération du Conseil d'Administration du 12 décembre 2006 et décide que ces deux mandats d'administrateurs tombent sous la catégorie de type B conformément aux statuts.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*VIRGO S.A.H.*

F. Olivieri / L. Bergamini

*Administrateur B / Administrateur A*

Référence de publication: 2007069637/664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.540.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts datée du 30 mars 2007 entre d'une part McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS LIMITED, ayant son siège statutaire à 30 Herbert Street, Dublin 2, Ireland (N° de registre 337336) et ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda (la Cédante), et d'autre part McKesson FINANCIAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège statutaire à 30 Herbert Street, Dublin 2, Ireland (N° de registre 361782) et ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda (le Cessionnaire) que l'ensemble des parts sociales de McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l. a été cédée par la Cédante au Cessionnaire.

Dès lors, McKesson FINANCIAL HOLDINGS LIMITED est l'associée unique de McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007069617/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE00996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Zenith Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.422.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2007*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

- Antoine Calvisi, Président  
(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)
- Pierre Delandmeter  
(résidant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse)
- Christian Tailleur  
(résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo)
- Nico Thill  
(résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)
- Philippe Van Malder  
(résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo)

*Réviseur d'Entreprises:*

- DELOITTE S.A.  
(ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf)
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007069619/7/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Alex Stewart Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 74.508.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 8 mars 2007 au siège social à Luxembourg*

*Résolutions*

L'assemblée renomme au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012:

- M. Alex Stewart, chimiste diplômé, né le 5 mai 1934 à GB-Liverpool, établi à GB-Knowsley Merseyside, Knowsley Industrial Estate, Caddick Road;
- M. Fernand Sassel, expert-comptable, né le 19 avril 1959 à L-Clervaux, établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg;
- M. Romain Zimmer, expert-comptable, né le 14 mars 1959 à L-Pétange, établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

L'assemblée renomme au poste de commissaire la société HAK & BAAK Accountants en Belastingadviseurs, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 23091333, avec siège social à NL-3362 HA Sliedrecht, Stationsweg 35 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

ALEX STEWART GROUP S.A.

F. Sassel

Administrateur

Référence de publication: 2007069638/664/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**PEH Quintessenz Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.269.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2007*

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Monsieur Fernand Reiners et a nommé Monsieur Roman Mertes, Administrateur pour la durée d'un an.

L'Assemblée a par ailleurs reconduit, à l'unanimité, le mandat d'Administrateur de Messieurs Martin Stürner et Thomas Amend ainsi que celui du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

- Martin Stürner, Président

(résidant professionnellement à D-61440 Oberursel, 2, Adenauerallee)

- Thomas Amend

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

- Roman Mertes

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

*Réviseur d'Entreprises:*

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007069620/7/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Wam S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 24.259.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2007*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007069613/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Seconda Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 86.155.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 avril 2007 que M. Andrea Olcese, journaliste, demeurant au 21/11 Via Aurelia I-16167 Gênes (Italie), a été nommé président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007069612/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Delta Networks Limited S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 76.988.

EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateur.

La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 40.312 a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société DELTA NETWORKS LIMITED S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 76.988 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007069849/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**MSM Asia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.447.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

MSM ASIA LUXEMBOURG LLC, a Limited Liability Company existing under the laws of Delaware, United States, with registered office at c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901

duly represented by Nawal Benhlal, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without however taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may, in addition, hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MSM ASIA LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 23.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All of the five hundred (500) shares of the Company have been subscribed by MSM ASIA LUXEMBOURG LLC as aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company:
  - Jean-Baptiste Brekelmans, Lawyer, born in Breda (The Netherlands), on July 19th 1960, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Hille-Paul Schut, Company Manager, born in 's Gravenhague (The Netherlands), on September 29th 1977, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Ira Balsam, Manager, born in New-York (USA), on July 3rd 1965, having its address at 140, Lindemere Drive Merrick, USA-NY 11566 New York;
  - Richard Stabinsky, Manager, born in New-York (USA), on January 28th 1969, having its address at 57, Bosko Drive, USA-NJ 08816 East Burnswick.
3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.
4. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, is appointed independent auditor of the Company. The term of its office is set for unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSM ASIA LUXEMBOURG LLC, une Limited Liability Company, existant sous les lois du Delaware, Etats-Unis, avec siège social au c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901;



ici représentée par Nawal Benhlal, avec adresse professionnelle à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après, la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les statuts présents.

**Art. 2.** La Société a pour seul objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière, néanmoins sans tirer parti de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroie de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut de plus prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MSM ASIA LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.



### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sont alloués à la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 23.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par MSM ASIA LUXEMBOURG LLC, prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants:
  - Jean-Baptiste Brekelmans, Juriste, né à Breda (Pays-Bas), le 19 juillet 1960, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Hille-Paul Schut, Gérant de sociétés, né à 's Gravenhague (Pays-Bas), le 29 septembre 1977, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Ira Balsam, Gérant, né à New-York (USA), le 3 juillet 1965, résidant au 140, Lindemere Drive Merrick, USA-NY 11566 New York;
  - Richard Stabinsky, Manager, né à New-York (USA), le 28 janvier 1969, résidant au 57, Bosko Drive, USA-NJ 08816 East Burnswick.

3. Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

4. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommé réviseur de entreprise de la Société. Son mandat est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Benhlal, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8841. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069693/242/341.

(070073497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 3 mai 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:  
Renouvellement des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Louis G Elson, avec adresse professionnelle au 56, Conduit Street, W1S 2BG Londres, Royaume-Uni
- Werner Fritz Arndt, avec adresse professionnelle au 1, Schluterstrasse, D-40235 Düsseldorf, Allemagne
- H C Roland Berger, avec adresse au 33, Arabellastrasse, D-81925 Munich, Allemagne
- Alexander Rittweger, avec adresse au 3, Maria-Theresia-Strasse, D-81675 Munich, Allemagne
- Daan Knottenbelt, avec adresse professionnelle au 56, Conduit Street, W1S 2BG Londres, Royaume-Uni

Renouvellement de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Signature.

Référence de publication: 2007069484/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Chilled Investments 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007069554/242/12.

(070073544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**European Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.921.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2007*

En date du 16 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Carl Bernadotte, Monsieur Ulf Buhne, Monsieur Lawrence C. Chapin et Monsieur Philippe Bens en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 17 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007069472/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.